

## CATASTROPHE NATURELLE – DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

### NOTICE DE DEFINITIONS

#### **CATASTROPHE NATURELLE**

Sont considérés comme les effets des catastrophes naturelles, les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises (article L.125-1. Du code des assurances). Les demandes de reconnaissance formulées au titre d'événements naturels tels que le vent, la tempête, la neige ( en dehors des avalanches), le gel, la grêle, ne sont pas recevables au titre des catastrophes naturelles, dans la mesure où les dommages en résultant peuvent être couverts par des garanties particulières d'assurance (circulaire interministérielle du 19 mai 1998).

#### **A – INONDATIONS**

##### **A1 – INONDATION PAR DEBORDEMENT D'UN COURS D'EAU**

Débordement du lit ordinaire du cours d'eau par l'effet de précipitations prolongées sur des sols où le ruissellement est long à se déclencher.

##### **A2 - INONDATION PAR RUISSELLEMENT ET COULEES DE BOUE ASSOCIEE**

Écoulement de volumes importants d'eau ruisselée sur le site ou à proximité et qui ne sont pas absorbés par le réseau d'assainissement superficiel ou souterrain, associé à un écoulement chargé en sédiments entraînant des particules de sol mais ne se présentant pas en phase visqueuse.

##### **A3- INONDATION PAR REMONTEE DE NAPPE PHREATIQUE**

L'inondation «*par remontée de nappe*» est entraînée par une élévation exceptionnelle du niveau de la nappe d'eau la plus proche du sol, alimentée par l'infiltration de la pluie.

#### **B - CRUE TORRENTIELLE**

Débordement rapide d'un cours d'eau relevant d'un bassin versant à forte capacité de ruissellement interceptant des précipitations intenses.

#### **D - MOUVEMENTS DE TERRAIN**

##### **- Affaissement de terrain**

Dépression topographique peu profonde à développement lent et progressif, généralement lié à un terrain sous-miné par des cavités souterraines.

##### **- Effondrement de terrain**

Dépression topographique profonde (cavité ou rupture de plusieurs mètres) de survenue instantanée ou rapide, généralement lié à un terrain sous-miné par des cavités souterraines.

##### **- Eboulement et chute de blocs et/ou de pierres**

Rupture de falaise rocheuse de survenue instantanée ou rapide, générant la chute de masses, de blocs ou de pierre selon le volume de roche affecté.

##### **- Glissement de terrain**

Mouvement de sol à durée de développement variable affectant les pentes, versants ou berges non rocheux, fréquemment assorti d'une fluidification des matériaux glissés sous l'effet d'une saturation en eau.

#### **E - SECHERESSE OU SECHERESSE/REHYDRATATION DES SOLS**

Mouvement de sol à durée de développement variable affectant les terrains argileux qui ont la propriété de se rétracter par dissection, puis de gonfler sous l'effet de leur réhydratation.